

# COMPTE RENDU de la SEANCE du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à vingt heure quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 22 mars 2023
- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLAY Mathieu, M. BLUSSEAU Denis, M. Arnaud CLERCY ; M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Dany GRELIER, Mme GRELIER Nadia, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE:

ABSENT: Mme Julie GIRARD,

Madame Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 14 mars 2023, le conseil municipal approuve et signe le registre.

## 1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION + VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

*Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du Compte Administratif.*

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 pour la commune, comme suit :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	214 282,55
	Réalisé :	156 573,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	214 282,55
	Réalisé :	55 181,32
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	594 847,63
	Réalisé :	239 872,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	594 847,63
	Réalisé :	592 627,46
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		-101 392,65
Fonctionnement :		352 755,17
Résultat global :		251 362,52

## 2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 COMMUNE :

### AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Jacques TROUVAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29 mars 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	79 245,81
- un excédent reporté de :	273 509,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	352 755,17
- un déficit d'investissement de :	101 392,65
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	101 392,65

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	352 755,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	101 392,65
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	251 362,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	101 392,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

## 3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION + VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOGEMENTS SOCIAUX :

*Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du Compte Administratif.*

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 pour les logements sociaux, comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 824,94
	Réalisé :	824,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 824,94
	Réalisé :	824,94
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	77 991,98
	Réalisé :	1 059,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	77 991,98
	Réalisé :	77 938,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	76 878,23
Résultat global :	76 878,23

#### 4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 LOGEMENTS SOCIAUX :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022
--------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29 mars 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 371,25
- un excédent reporté de :	66 506,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	76 878,23
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	76 878,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	76 878,23
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

#### 5 – QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier Julie GIRARD : Monsieur le maire fait part au conseil de la démission de Julie GIRARD, conseillère au sein du conseil municipal.
- Formation élus : Une formation élue sur les finances locales aura lieu le 14 avril 2023 à la mairie.
- Logement communal : Le conseil municipal décide d'indemniser le locataire pour les aménagements réalisés dans le logement, et décide de régler la facture correspondante.

La séance est levée à 23h00